Paris Biotech Santé

FACTURE *N°009/2026A*

D'AVOIR

Destinataire

IMESCIA
440 rue Claude Bernard
91400 Saclay

Paris, le 18 février 2026

Réf. : convention d'incubation : 23/04/2019 - avenant 1 : 08/06/2021

Description	Montant en euros
Avoir sur facture n°028/2024 du 16 septembre 2024	
Dépenses directes engagées par Paris Biotech Santé pour le compte de IMESCIA	
pendant la période d'incubation du 23/04/2019 au 23/10/2021 :	
19 643,43 HT	
Déduction de la facture PIA n°045/2020 du 02/10/2020 réglée le 06/10/2020 :	
15 000 HT	
Total dû 4 643,43 € HT	
Total dû 5 572,12 € TTC	
Montant total HT 1er acompte	-1 547,81
TOTAL TTC à payer	**-1 857,37**
dont TVA à 20 % déductible lors du règlement	-309,56

Paris Biotech Santé . Faculté de Médecine Paris Cité . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47
IBAN	FR7610278065000002065130147		
BIC	CMCIFR2A		